

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 037-7929/19/CM

■ Bilan de la concertation préalable du Projet d'extension de la Zone d'Activité Economique du Val de Durance à Peyrolles-en-Provence MET 19/12848/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'extension de la Zone d'Activités Économiques du Val de Durance à Peyrolles-en-Provence, une concertation publique a été menée auprès de la population, en vue de la création de la ZAC, et conformément au nouvel article L.103-2 du code de l'urbanisme.

La délibération n°URB 027-4645/18/CM du Conseil de Métropole du 18 octobre 2018 a engagé la procédure de création de la ZAC et a défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation préalable.

Les objectifs poursuivis par le projet d'extension de la ZAE lors du lancement de la procédure de ZAC étaient :

- Répondre aux objectifs du SCOT du Pays d'Aix et du PLU de la commune ;
- Accueillir des entreprises artisanales locales et industrielles génératrices d'emplois et d'apporter une réponse locale aux demandeurs d'emplois de la commune ;
- Proposer du foncier d'activités afin de favoriser l'ancrage de la filière énergie sur le territoire compte tenu de la proximité immédiate du CEA et du projet ITER ;
- Créer un espace économique s'inscrivant dans une démarche d'aménagement globale du secteur. En effet, l'opération de ZAC associée à une réflexion plus générale de requalification et de densification de la zone existante permettra de créer un ensemble urbanisé cohérent et plus efficient.

Les modalités de concertation du public définies lors du lancement de l'opération étaient les suivantes :

- Mise en place d'une exposition permanente à la Mairie de Peyrolles-en-Provence et au siège du Territoire du Pays d'Aix, accompagnée d'un registre permettant à la population d'y consigner ses observations ou ses propositions pendant toute la durée de la procédure de concertation.
- Publication d'articles dans les magazines de la commune pour informer la population de l'état d'avancement du projet, ainsi que des différentes manifestations liées au projet.
- Publication d'articles sur le site internet de la Métropole et de la commune.
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation comprenant un plan de situation et une notice explicative, ainsi que la présente délibération. Ce dossier sera consultable en Mairie et au siège du Territoire du Pays d'Aix.
- Présentation à la population des objectifs et du contenu du projet lors de deux réunions publiques.
- En complément une adresse de messagerie spécifique a été créée afin de pouvoir faire parvenir à la Métropole des questions et observations : concertation.aménagement-paysdaix@ampmetropole.fr

Une exposition a été organisée et présentée à partir du 14 mai 2019 en Mairie de Peyrolles-en-Provence, ainsi qu'au siège du Territoire du Pays d'Aix à Aix-en-Provence.

A cet effet, des panneaux au format A0 ont permis d'exposer une synthèse des éléments de diagnostic et de contexte du projet (carte, schéma, données chiffrées...), ainsi qu'un schéma d'aménagement de principe reprenant les grandes orientations et objectifs présentés.

Les dates, lieux et heures de réception du public ont été précisés sur le site internet du Pays d'Aix et celui de la commune, dans les pages du magazine municipal et diffusés dans les pages de La Provence le 7 mai 2019 et le 25 juin 2019. Ces avis annonçaient également les deux réunions publiques.

Cette exposition était accompagnée d'un registre de concertation. Plusieurs remarques y ont été consignées en Mairie de Peyrolles-en-Provence, elles sont synthétisées dans le bilan de la concertation annexé au rapport.

Deux réunions publiques ont été organisées dans la salle des fêtes de Peyrolles-en-Provence.

La première a eu lieu le 15 mai 2019 à 18h30, avec plus d'une cinquantaine de personnes présentes. Elle avait pour but de présenter le contexte du projet, ses objectifs, un diagnostic synthétique des études engagées ainsi que des intentions d'aménagement. Elle a permis d'engager un premier échange avec le public afin de recueillir leurs impressions. Les objectifs en termes de développement économique et du type d'entreprises à accueillir ont été annoncés et des éléments de calendrier ont permis de clôturer la présentation.

La deuxième réunion s'est tenue le 1er juillet 2019 à 18h30, avec la participation d'une vingtaine de personnes, elle avait comme objectifs de présenter un schéma d'aménagement de principe reprenant les observations faites lors de la première réunion de concertation et d'exposer de manière concrète les intentions d'aménagement (schéma viaire, le système de gestion des eaux pluviales, les principes paysagers, les cheminements doux etc.....).

Les deux réunions ont attiré les riverains du site et les entreprises locales, elles se sont achevées par un débat avec les participants dont les questions et réponses apportées figurent en annexe - Bilan de la concertation. Les débats ont essentiellement porté sur la gestion et les aménagements prévus des terrains situés en limite des parcelles bâties et de la desserte de la zone.

La mobilisation du public s'est faite non seulement par le biais des dispositifs décrits ci-dessus, mais également par une communication via les moyens municipaux (affiches, panneaux lumineux, page facebook de la commune, etc.....).

Les documents présentés lors des deux réunions publiques ont été mis en ligne sur le site internet de la Métropole. Les dates et heures des réunions publiques ainsi que les modalités de la concertation ont été annoncées à la fois sur le site internet de la Métropole, mais aussi de la commune ainsi que sur ses réseaux sociaux.

En parallèle, des présentations publiques, plusieurs réunions thématiques ont été organisées sur des aspects précis du projet.

Aussi, les représentants de l'association des entreprises de la zone existante du Val de Durance ont été rencontrés à deux reprises le 5 avril 2019 et le 1er juillet 2019 afin de leur présenter plus précisément les intentions du projet et de recueillir leurs premières impressions compte tenu de leur connaissance et de leur pratique de ce secteur au quotidien dans le cadre de leurs activités professionnelles.

La principale interrogation portait sur le positionnement de la future voie d'accès au projet et les possibilités de liaisons viaires entre les deux zones.

Par ailleurs, une société possédant un réserve foncière non bâtie située entre les deux zones a été contactée afin d'étudier et de négocier avec elle l'acquisition d'une petite partie de cette parcelle pour réaliser une voirie de liaison. Les négociations sont actuellement toujours en cours.

Les habitants inclus dans le projet de périmètre de ZAC ont également été rencontrés pour faire part de leurs interrogations et de leurs inquiétudes relatives au projet d'aménagement. Les discussions amiables doivent se poursuivre, mais le schéma d'aménagement proposé prend en compte les bâtis existants et prévoit, dans la mesure du possible, des espaces tampons entre les habitations et les futures activités. Il prévoit également de maintenir ou rétablir les accès.

Seul le registre mis à disposition du public à la commune de Peyrolles-en-Provence a reçu des observations. Aussi, six courriers ont été joints à ce registre principalement de la part des riverains de la zone.

L'association des entreprises de la zone d'activités du Val de Durance a également fait part de son souhait de modifier la liaison routière envisagée entre l'existant et la future extension.

Par ailleurs, la commune a transmis à la Métropole deux courriers émanant de propriétaires situés dans ou à proximité du futur périmètre de la ZAC qui souhaiteraient vendre leurs terrains.

Le bilan complet de la concertation est annexé au présent rapport.

Les principales remarques et attentes ont porté sur les thématiques suivantes :

- Le maintien et le devenir des habitations situées dans le périmètre de la ZAC ;
- Les moyens mis en œuvre pour limiter l'impact de la future zone d'activités sur les habitations existantes ;
- La possibilité de modifier certains accès aux habitations ;
- Les méthodes de sélection des futures sociétés souhaitant s'implanter sur la zone ;
- L'accessibilité à la nouvelle zone, sa connexion avec l'existant ;
- Le coût pour la collectivité de cette opération ;
- Les ambitions environnementales du projet ;
- La superposition du projet de ZAC avec le projet de contournement routier à plus long terme.

Les principaux propriétaires des maisons situées dans le périmètre de ZAC et le long du chemin des Vieilles Iscles ont fait part de leur inquiétude concernant le projet de contournement routier de Peyrolles-en-Provence porté par le Département dont le calendrier n'est pas encore arrêté et qui impacte leurs habitations.

Ainsi, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme et à la délibération du 18 octobre 2018, la collectivité a organisé la concertation pendant toute la durée d'élaboration du projet de ZAC.

Les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants et acteurs du territoire. Ce dialogue a aussi permis une évolution du projet en répondant à certaines demandes exprimées au travers des échanges avec les citoyens durant la procédure d'élaboration de la ZAC. L'ensemble des remarques et des réponses figurent dans le bilan de la concertation.

L'ensemble des remarques émises a été pris en compte ; des réponses précises ont été apportées à la plupart d'entre elles et une attention particulière y sera portée dans la poursuite des études opérationnelles.

Il convient alors de dresser un bilan favorable de la concertation, préalable à la présentation du dossier de création de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment son article L103-2 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2015_A332 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire le projet d'extension de la zone d'activités du Val de Durance ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

- La délibération n°URB 027-4645/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 relative au lancement de la ZAC et définissant les modalités de la concertation préalable ;
- Le bilan de la concertation ci-annexé ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 décembre 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme et à la délibération du 18 octobre 2018, la collectivité a organisé la concertation pendant toute la durée d'élaboration des études préalables au projet de ZAC ;
- Que les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants et les acteurs du territoire ;
- Que des réponses précises et concrètes ont été apportées suite aux remarques émises et qu'une attention particulière sera portée aux observations et questions posées dans la suite de la procédure ;
- Qu'il convient alors de dresser un bilan favorable de la concertation.

Délibère

Article 1 :

Est constaté que les modalités de la concertation publique définies par la délibération n°URB 027-4645/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 ont bien été respectées.

Article 2 :

Le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de la procédure de ZAC du Val de Durance 2 à Peyrolles-en-Provence, tel qu'exposé dans la présente délibération, est approuvé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à poursuivre la procédure de création de la ZAC du Val de Durance 2 à Peyrolles-en-Provence.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure, notamment pour poursuivre la concertation avec les riverains et acteurs locaux concernés par le projet.

Article 5 :

Le bilan sera mis à disposition du public sur le site internet du Territoire du Pays d'Aix pendant une durée minimum d'un mois.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS